

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 24969
Numéro SIREN : 843 087 602
Nom ou dénomination : 3M PROTECTION PRIVEE

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2020 sous le numéro de dépôt 32414



2005424901



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : 3M PROTECTION PRIVEE

Numéro RCS : 843 087 602

Numéro Gestion : 2018B24969

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 21 R ANDRE GIDE
75015 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R032414 (2020 54249)

Date du Dépôt : 16/03/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 18/12/2019

Décision 1 : Dissolution

Décision 2 : Nomination de liquidateur

fait à Paris, le 16 mars 2020

DISC

2020 A 248

37814

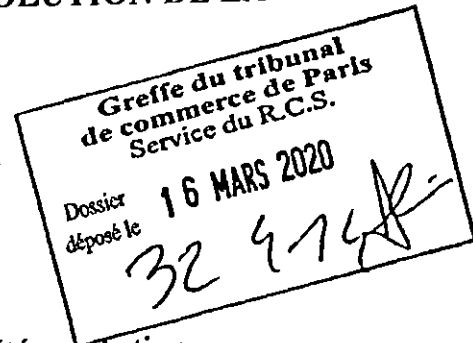
183 2469

3M PROTECTION PRIVEE
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 000 Euros
Siège Social : 21 Rue André Gide 75015 PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION DE LA
SOCIETE**
Du 18/12/2019

L'an Deux Mille Dix Neuf
Le Dix Huit Décembre
A DIX HEURES,

FF 18/12/19



Les Actionnaires de la société 3M PROTECTION PRIVEE, Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3 000 € divisé en 300 Actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation régulière du Président.

L'Assemblée Générale extraordinaire est présidé par Monsieur BAMBA Moussa en sa qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur BAMBA Moussa Titulaire de 100% des actions

L'Assemblée Générale extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les actionnaires étant tous présents toutes les actions sociales sont réunies.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société,
- Désignation du liquidateur
- Désignation du siège de la liquidation,
- Mission du liquidateur et durée de sa mission.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La lettre de convocation.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées.

Puis personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION I : Dissolution anticipée de la société

Sur rapport de la présidence, et constatant les déficits successifs de la société dû à la baisse croissante du Chiffre d'Affaire, l'assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution anticipée de la SASU 3M PROTECTION PRIVEE à compter du :

18/12/2019 (Dix Huit Décembre 2019)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION II: Désignation du liquidateur / Siège de la liquidation

Suite à la décision de dissoudre anticipativement la société, les actionnaires décident de désigner en qualité de liquidateur de la société :

- **Monsieur BAMBA Moussa**
Née le 06 Mars 1973 à Treichville (COTE D IVOIRE) de nationalité Française,
demeurant au 21 Rue André Gide 75015 PARIS.

L'assemblée générale décide de fixer le siège de la liquidation à l'adresse du siège social au : **21 Rue André Gide 75015 PARIS**

Monsieur BAMBA Moussa déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être attribuées et déclare qu'il n'existe de son chef, aucun obstacle, à l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION III : Mission du liquidateur, durée de sa mission et sa rémunération

Le liquidateur aura pour mission de mener à bonne fin d'exécution, dans un délai maximum de 12 mois, la réalisation de l'actif social en vue de régler l'ensemble des dettes de la SASU 3M PROTECTION PRIVEE.

Pour l'accomplissement de sa mission le liquidateur ne percevra aucune indemnité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est donné pouvoir au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités exigées par la réglementation en vigueur.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h45.

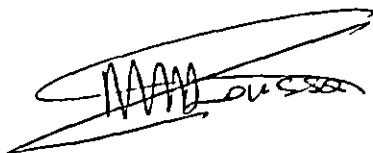
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les actionnaires.

Fait à Paris Le 18 Décembre 2019

Monsieur BAMBA Moussa

« Lu et approuvé – bon pour les fonctions de liquidateur »

Lu et approuvé bon pour les fonctions de liquidateur



Préposé à: SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-SULPICE
Le 07/01/2020 Dossier 2020 00001566, référence 7544P61 2020 A 00248
Enregistrement : 0 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant repa : Zero Euro
L'Agent administratif des finances publ. pub.

